



**PARCOURS GOOD  
FOOD**

**MODULES 11 - 12  
PLAN FINANCIER  
(PARTIES 3-4)**



**GoodFood**

MIEUX PRODUIRE, BIEN MANGER  
BETER PRODUCEREN, GOED ETEN

.brussels 

# INTRODUCTION

# INTRO (I) - CADRE DE TRAVAIL

Être pleinement présent.e

Parler en « je »

Ni comparaison, ni jugement

Se faire confiance et faire confiance aux autres

Confidentialité et discrétion

Autre chose à ajouter ?

# INTRO (II) - Q/R

**Avez-vous des questions quant au module précédent ?**

**Avez-vous des attentes particulières vis-à-vis de ce module ?**

# INTRO (III) - RAPPEL OBJECTIFS ET DÉROULÉ

Que vous ayez compris les notions clés du plan financier  
Que vous ayez compris à quoi sert chaque composante  
Que vous puissiez réaliser une EDM complète  
**Vous aider à transformer vos hypothèses en chiffres**

#Module	Date	Titre et Objectifs
Module 9 <b>LES DIFFERENTS ELEMENTS DU PLAN FINANCIER</b>	20/09	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Introduction à la notion de plan financier</li> <li>✓ Les 4 elements du PF</li> <li>✓ Notions clés : Seuil de Rentabilité, TVA, cotisations sociales, système d'imposition, etc</li> </ul>
MODULE 10 <b>COMMENT CONSTRUIRE SES PRÉVISIONS FINANCIÈRES</b>	27/09	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ évaluer la viabilité et la faisabilité de son projet</li> <li>✓ Décomposition du chiffre d'affaires et méthodes de prévision;</li> <li>✓ Equilibrage de ses sources de financement</li> </ul>
MODULE 11 <b>STATUTS JURIDIQUES ET OBLIGATIONS LÉGALES</b>	27/09	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les Implications financières et pratiques d'un lancement en tant qu'indépendant</li> <li>✓ Formes juridiques dans le nouveau code des sociétés (IPP ; SRL ; SC ; ASBL).</li> </ul>
MODULE 12 - <b>SYNTHÈSE ET APPLICATION PRATIQUE</b>	04/10	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Prise en mai du fichier « Plan Financier » (Excel)</li> <li>✓ Applications aux projets des porteurs.</li> <li>✓ Questions-réponses et clarifications.</li> </ul>

# Guichet d'entreprise



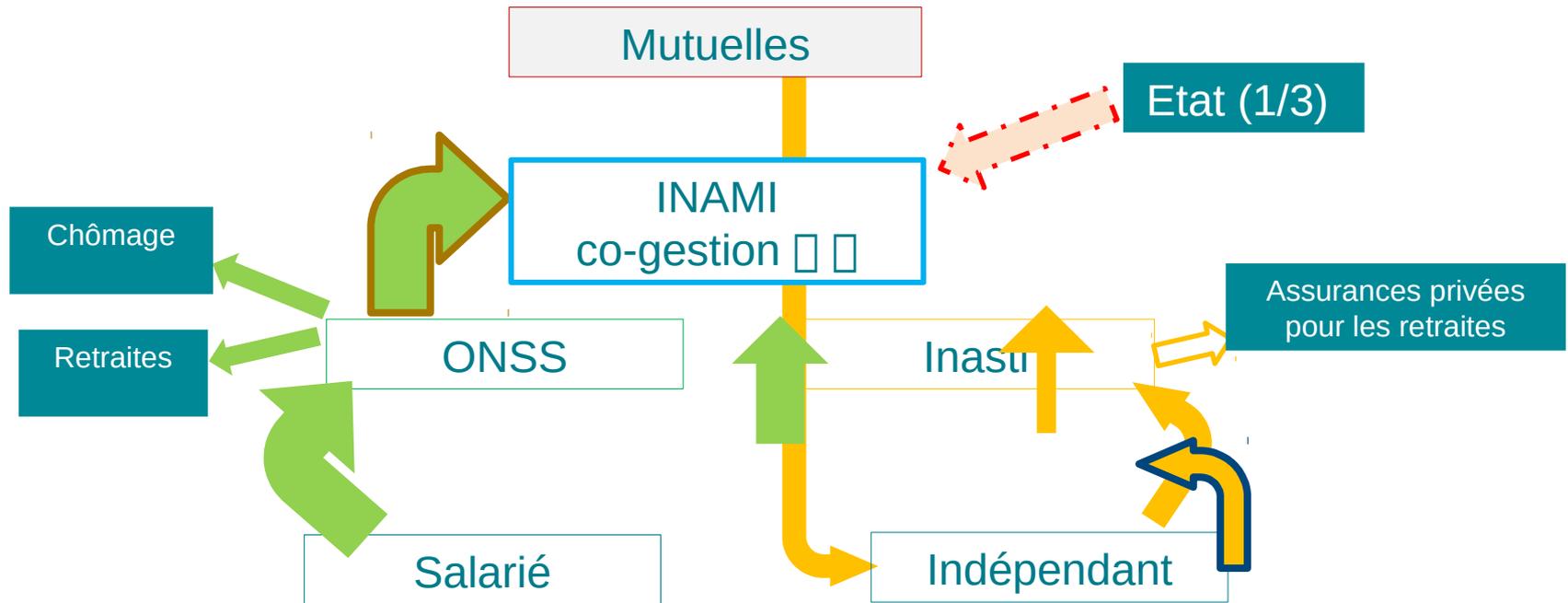
Notions complémentaires  
au compte de résultat

# LES COTISATIONS SOCIALES

# Les cotisations sociales

En tant qu'indépendant	En tant que salarié
<p>Vous êtes <b><u>vous-mêmes responsable du paiement</u></b> de vos cotisations sociales et, donc, de la constitution de vos droits à la sécurité sociale</p> <p>→ 20,5 % de vos revenus professionnels nets imposables</p> <p><b>MAX = 16.500€</b></p>	<p>Votre statut social est réglé pour vous. Chaque mois, <b><u>votre employeur retient sur votre salaire vos cotisations</u></b> personnelles de sécurité sociale et les verse à l'Office national de Sécurité sociale (ONSS).</p> <p>☐ 13,07 % de votre salaire brut</p> <p>→ + environ 35 % de cotisations patronales</p> <p><b>Pas de plafond</b></p>

# Les cotisations sociales



# Les cotisations sociales

## **INASTI = Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants**

- Les cotisations payées à l'INASTI constituent votre paiement d'assurance à la sécurité sociale.
- En échange, **vous obtenez certains droits**, dont :
  - ✓ **prestations familiales :**
    - allocations familiales,
    - allocations de naissance,
    - primes d'adoption
    - soins de santé – Gros et petits risques
    - Indemnités incapacité de travail

# Les cotisations sociales

- ✓ **Assurance maladie-invalidité**
  - \* les soins de santé
  - \* Les prestations en cas d'incapacité de travail
  
- ✓ **Assurance maternité**
  - \* Incapacité de travail durant une période de 12 semaines
  - \* Droit à une allocation de maternité (**484,90 € par semaine**)
  - \* 105 titres-services **gratuits** (valable 8 mois)
  
- ✓ **Assurance faillite**
  - \* Conservation des droits à l'assurance soins de santé et aux allocations familiales durant 4 trimestres
  - \* Indemnité temporaire
  
- ✓ **Pension**
  - \* La pension de retraite en fin de carrière
  - \* La pension de survie (en faveur du conjoint survivant)
  - \* La pension de conjoint divorcé

Plus d'infos sur :

<http://www.inasti.be/>

# Les cotisations sociales

## □ Qui doit s'affilier ?

- Tout indépendant
- Les aidants (exception : moins de 90 jours par an et irrégularité)
- Les conjoints aidants
- Les sociétés
- Les mandataires et associés (exception : pensionné mandataire à titre gratuit par ex)

# Les cotisations sociales IPP

Les cotisations sociales sont **calculées sur le revenu de l'année en cours** (avec des cotisations provisoires tant que les revenus de 2019 ne sont pas connus).

L'INASTI fera ensuite un décompte sur base des revenus déclarés au fisc et pourra soit rembourser, soit demander un supplément.

**Durée de la procédure : +/- 2 ans.**

# Les cotisations sociales IPP

Le terme « **revenus** » s'entend « **revenus imposables** » ou « **bénéfice courant avant impôts** » c.à.d. :

Ventes/CA (chiffre d'affaires)

- charges variables
- charges fixes (**dont cotisations payées trimestriellement**)
- charges financières d'intérêts

**= Revenus imposables**

**= Bénéfice courant avant impôts**

– Impôts

**= Revenus**

**Revenu imposable \* 20,5%**

**= cotisation dues (total)**

**- Cotisations payées**

**= reste à payer en année x+1**

# Les cotisations sociales IPP

Tant que vos revenus imposables ne sont pas connus, vous payerez des **cotisations sociales provisoires**.

Afin de ne pas subir une régularisation trop importante, nous vous conseillons de vous approcher au mieux de **20,5% de vos revenus imposables**.

□ Il est important d'avoir de **bonnes prévisions de chiffre d'affaires et de charges**

<http://www.cotisimul.partena-professional.be/>

# Les cotisations sociales IPP

- ❑ Durant les **trois premières années** : possibilité de payer des **cotisations forfaitaires** (frais de gestion inclus de 3,05 %) :
  - ✓ 731,32 € / trimestre
  - ✓ Uniquement pour la 1<sup>ère</sup> année: possibilité de demander une réduction à min. 369,58 €/ trimestre si revenus estimés < 6.997,55€
- ❑ Mais dès que les **revenus de l'année 1 sont connus** : paiement de **cotisations définitives** :

Tranche de revenu annuel €	Cotisations définitives
De 0 € à 13.847,39 €	731,32 € / trimestre
De 13.847,39 € à 59.795,61 €	20,5 %
De 59.795,61 € à 88.119,80 €	14,16 %
> 88.119,80 €	0 %

# Les cotisations sociales

Au démarrage : les revenus ne sont donc pas connus

→ Cotisation provisoires et forfaitaires durant 3 ans !

## **Indépendant à titre principal**

- Base annuelle de calcul (revenus forfaitaires) : 13.993,78 €
- Forfait : 746,23 €

## **Indépendant à titre complémentaire**

- Base annuelle de calcul (revenus forfaitaires) : 1.548,18 €
- Forfait : 82,55 €

# Les cotisations sociales

→ Au démarrage: les revenus ne sont donc pas connus  
Cotisation provisoires et forfaitaires durant 3 ans !

## Indépendant à titre principal

- Base annuelle de calcul (revenus forfaitaires) : 13.993,78 €
- Forfait : 746,23 €

## Indépendant à titre complémentaire

- Base annuelle de calcul (revenus forfaitaires) : 1.548,18 €
- Forfait : 82,55 €



Si vous gagnez plus de 1.166 €/mois, vous dépassez déjà le forfait

# Les cotisations sociales

Vous pensez gagner plus que 13.993,78 € ?

Prenez les devant et payez plus que le forfait !

**Cotisations dues**

=

**Revenu imposable \* 20,5%**

# Les cotisations sociales

Vous pensez gagner moins que 9.329,19 € ?

Forfait : 497,48 €

Vous pensez gagner moins que 7.226,46 € ?

Forfait : 385,36 €

## Remarques :

Ceci doit faire l'objet d'une demande pour en bénéficier dès le début.

MAIS une régularisation en votre faveur est prévue dans tous les cas si vous rentrez dans les conditions.

# Les cotisations sociales

## □ Quand peut-on en être dispensé ?

- Tout indépendant à titre principal
  - Dans un état de besoin
  - Qui adresse une demande à sa caisse d'assurances sociales
- Transmission du dossier à l'INASTI
- La dispense peut être totale ou partielle

Continuez à effectuer le paiement tant que la dispense ne vous est pas octroyée !

# Les cotisations sociales

- ❑ Il faut être affilié dès le 1er jour d'activité
- ❑ Les cotisations sont à payer **trimestriellement** : mars, juin, septembre, décembre.
- ❑ **Tout trimestre entamé est dû.**
- ❑ Le paiement doit être **reçu** au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre >> **Payer le 20 du dernier mois du trimestre** - sinon intérêt de retard de 3% et majoration de 7% si paiement au 1/1/N+1
  - ❑ *Par exemple, le paiement à l'INASTI pour les mois de janvier, février et mars 2018 (1er trimestre) doit être effectué au plus tard le 20 mars 2018.*

Notions complémentaires  
au compte de résultat

# LES IMPÔTS

# Les impôts des Personnes Physiques

- ❑ Les indépendants sont soumis à **l'impôt des personnes physiques (IPP)** – Barème progressif
- ❑ Les sociétés sont soumises à **l'impôt des sociétés (ISOC)** – Barème unique ou Tarif réduit progressif

# Les impôts des Personnes Physiques

2020

Jusque 13.250 €	25%
De 13.250 € à 23.390 €	40%
De 23.390 € à 40.480 €	45%
A partir de 40.480 €	50%

Pas d'imposition sur la tranche de 0€ à 8.860€

# Les impôts des Personnes Physiques

A partir de 2020, le taux d'impôt des sociétés s'élève à  
20 %  
jusque 100.000€ de base imposable\*

\*sous certaines conditions.

# Les impôts des Personnes Physiques

Exemple (taux 2020) - supposons un bénéfice avant impôts de **24.000 €**

Tranche de revenu	Taux	Calcul tranche	Montant tranche	Calcul impôts	TOTAL impôts
8.860 € – 13.250 €	25 %	(13.250 € - 8.860 €)	4.390 €	(25 % x 4.390 €)	1.097,5 €
13.250 € – 23.390 €	40 %	(23.390 € - 13.250 €)	10.140€	(40 % x 9.300 €)	4.056 €
23.390 € – 40.480 €	45 %	(24.000 € - 23.390 €)	610 €	(45 % x 710 €)	274,5 €
+ de 40.480 €	50 %			<b>Total</b>	5.428 €
				<b>Impôt moyen</b>	22,6 %

# Les impôts des Personnes Physiques

A partir de 2020, le taux d'impôt des sociétés s'élève à  
20 %  
jusque 100.000€ de base imposable\*

\*sous certaines conditions.

# Les impôts des sociétés

- Pour les sociétés dont le revenu imposable ne dépasse pas 322.500 €, il existe un tarif réduit progressif :

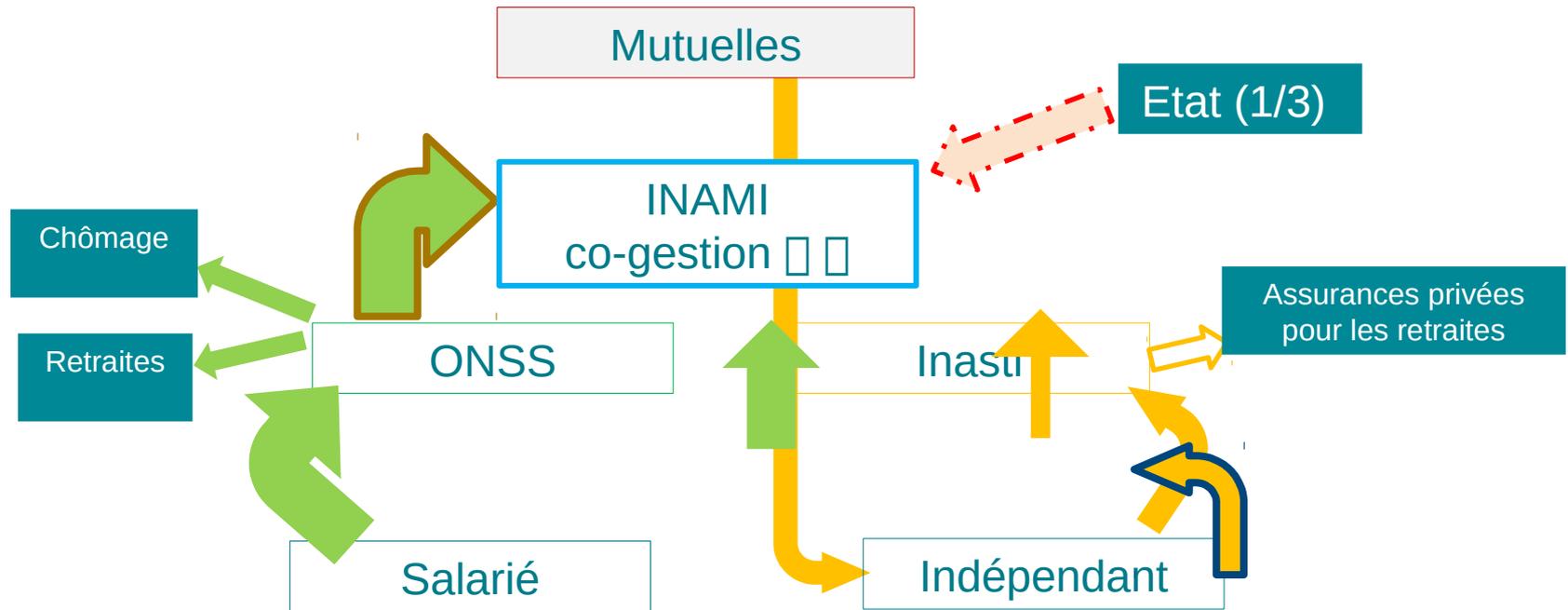
Bénéfices imposables/an	Taux d'imposition
0 € – 100.000 €	20,00 %
>100.000€	29,00 %

# Les impôts

Systeme de **bonification** (diminution d'impôts de 0,75 à 1,5%) si vous faites des **versements anticipés**

# IMPÔTS ET COTISATIONS À QUOI CELA SERT ?

# Cotisations sociales



# LES FORMES JURIDIQUES et NOUVEAU CSA

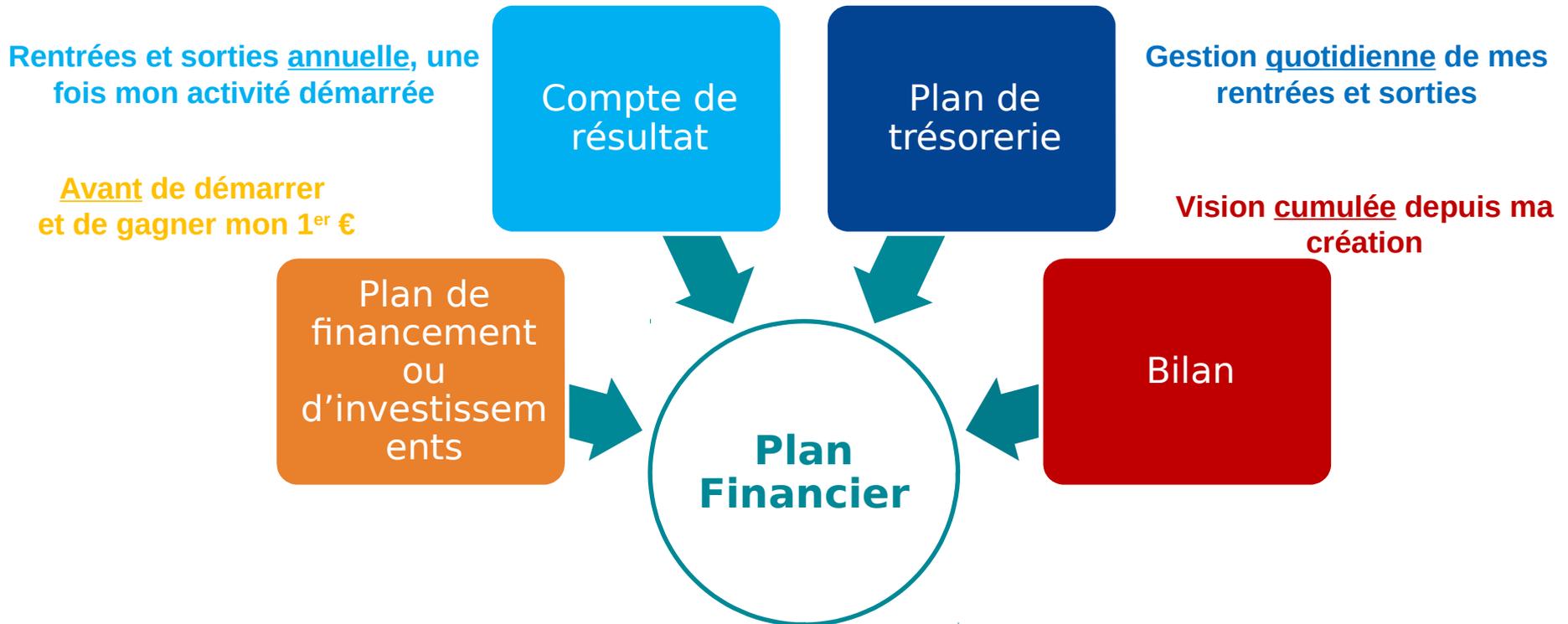
# Le nouveau code des sociétés – les grands changements

- Simplification des formes de société (SA; SRL, SC, ASBL)
- Possibilité d'entreprendre en ASBL (possibilité de réaliser des activités commerciales)
- SRL et SC -> capital variable
- SRL et SC : Plus de capital de base de 18 500€ à amener mais plan financier solide qui démontre la viabilité économique sur les 3 premières années (responsabilité des fondateurs)
- Responsabilité des administrateurs renforcée : conflits d'intérêt, acter si il y a un désaccord avec une ou des décisions prise(s),...

Forme juridique	SRL	SC	asbl
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ PAS de capital minimum obligatoire</li> <li>➤ Mais <b>Plan financier sur min 2 exercices sociaux</b> à remettre au notaire (exigence patrimoine initial suffisant) :</li> <li>➤ ! responsabilité des fondateurs en cas de faillite dans les 3 ans</li> <li>➤ Statuts à réaliser (passage devant notaire)</li> <li>➤ Min 2 fondateurs pour SRL (PP ou PM)</li> <li>➤ <b>Min 3 fondateurs pour SC</b> (PP ou PM)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ PAS de capital de départ (tout apport = don)</li> <li>➤ Statuts à réaliser (PAS devant notaire)</li> <li>➤ Dépôt des statuts au Greffe du tribunal de commerce</li> <li>➤ <b>Min 2 fondateurs</b> (PP ou PM)</li> </ul>
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Imposition plus avantageuse à partir d'un certain CA (par rapport à PP)</li> <li>➤ Apport en capital possible</li> <li>➤ Redistribution des bénéfices possible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Apport en capital possible</li> <li>➤ <b>Investissement citoyen</b></li> <li>➤ <b>Redistribution des bénéfices possible (dividendes)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Facilité de gestion (pour les petites asbl)</li> <li>➤ Facile à créer</li> <li>➤ Imposition avantageuse (IPM) (si asbl non commerciale)</li> <li>➤ Certaines formes de financement accessibles (subsidés, dons, certaines formes de prêts)</li> </ul>
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ frais de notaire (1500 € +/-)</li> <li>➤ Obligations comptables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ frais de notaire (1500 €)</li> <li>➤ Obligations comptables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ne peut distribuer de bénéfices à ses membres</li> <li>➤ Financement parfois difficile</li> </ul>

**Le plan financier  
forme un tout**

# Plan financier



# Compte de résultat : Bénéfice avant affectation

## Quelques conseils :

Le Bénéfice de l'exercice avant affectation, càd le Résultat :

### ☐ Si le résultat prévisionnel est **négatif**?

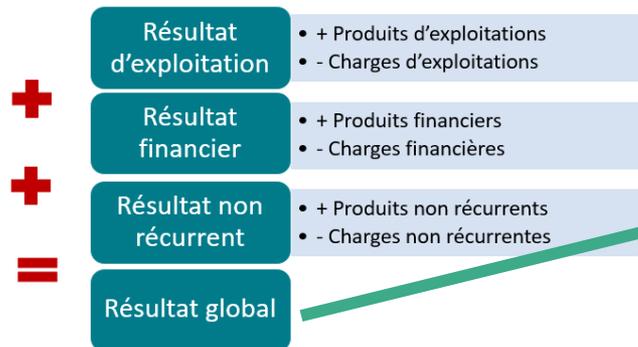
- Est-ce un choix partie s'une stratégie globale solide?
  - Ex: Projet en démarrage
  - Ex: Développement d'une nouvelle activité
  - ...
- Est-ce récurrent? Combien de temps pouvons-nous continuer ainsi sans mettre nos autres activités en danger?
- Faut-il ajuster la stratégie? Comment?

### • ☐ Si le résultat prévisionnel est **positif**?

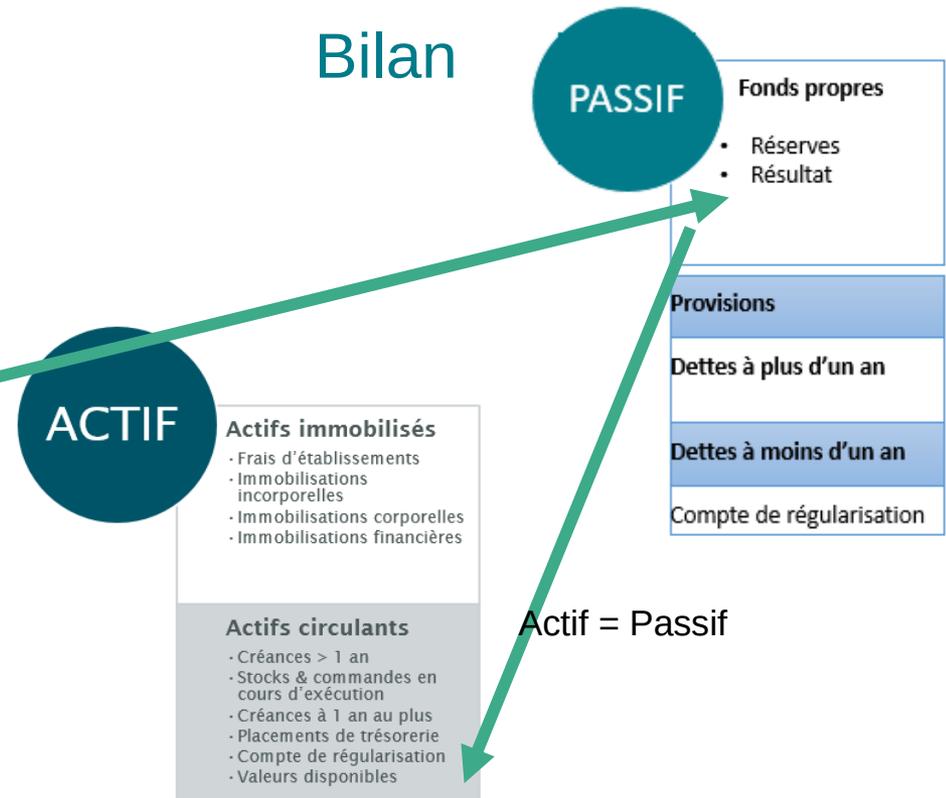
- Mes hypothèses sont-elles fiables?
- Avons-nous une utilisation prévue (ex: remboursement du capital d'un emprunt,...)?
- Comment souhaitons-nous utiliser cette marge au service de notre impact?

# Bénéfice ou perte

## Compte de résultat

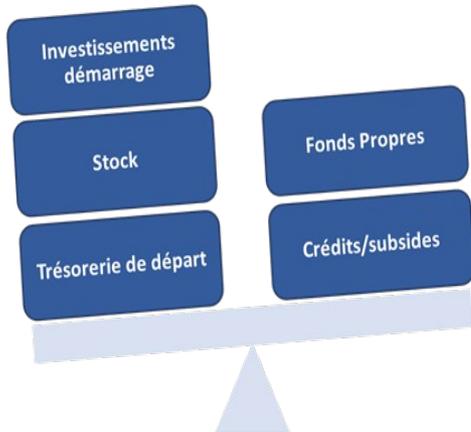


## Bilan



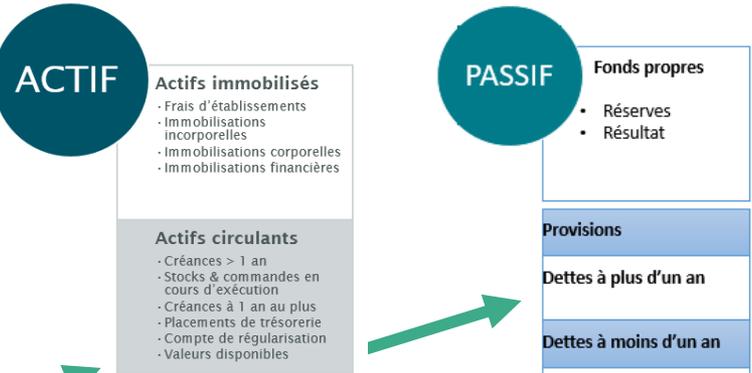
# Emprunt - Souscription

## Plan de financement



## Plan de Trésorerie

## Bilan



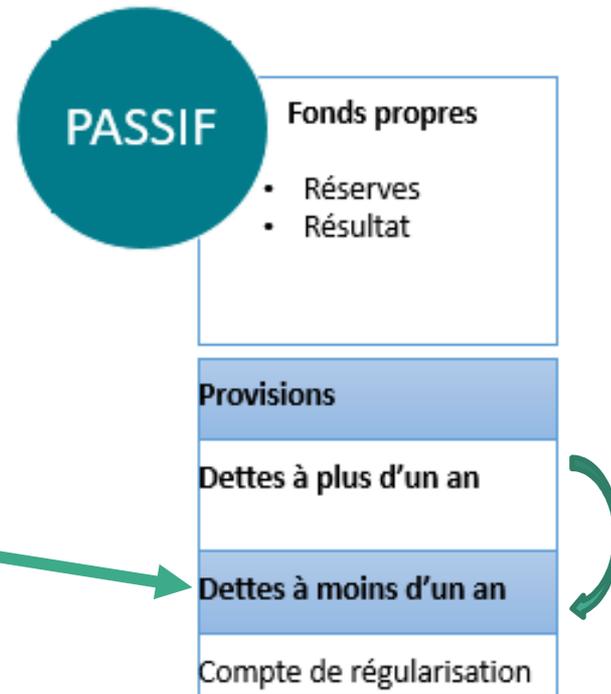
	année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b>A. DISPONIBLE prévisionnel début de mois</b>													
<b>ENTREES</b>													
CA													
Subsides, primes et dons													
Autres entrées (dont financement par crédit)													
<b>B. Total entrées</b>													
<b>SORTIES</b>													
Services et biens divers													
Rémunérations salariés, honoraires indépendants, remplacements													
Autres charges d'exploitation													
Charges financières													
Investissements													
Remboursement capital crédits et dettes													
<b>C. Total sorties</b>													
<b>D. Solde mensuel (B-C)</b>													
<b>SOLDE CUMULE (A+D)</b>													

# Emprunt – Remboursement du capital

## Plan de Trésorerie

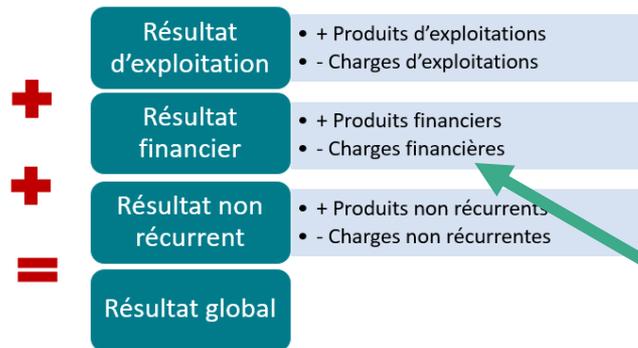
	année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b>A. DISPONIBLE prévisionnel début de mois</b>													
<b>ENTREES</b>													
CA													
Subsides, primes et dons													
Autres entrées (dont financement par crédit)													
<b>B. Total entrées</b>													
<b>SORTIES</b>													
Services et biens divers													
Rémunérations salariés, honoraires indépendants, remplacements													
Autres charges d'exploitation													
Charges financières													
Investissements													
Remboursement capital crédits et dettes													
<b>C. Total sorties</b>													
<b>D. Solde mensuel (B-C)</b>													
<b>SOLDE CUMULE (A+D)</b>													

## Bilan



# Emprunt – Paiement des intérêts

## Compte de résultat

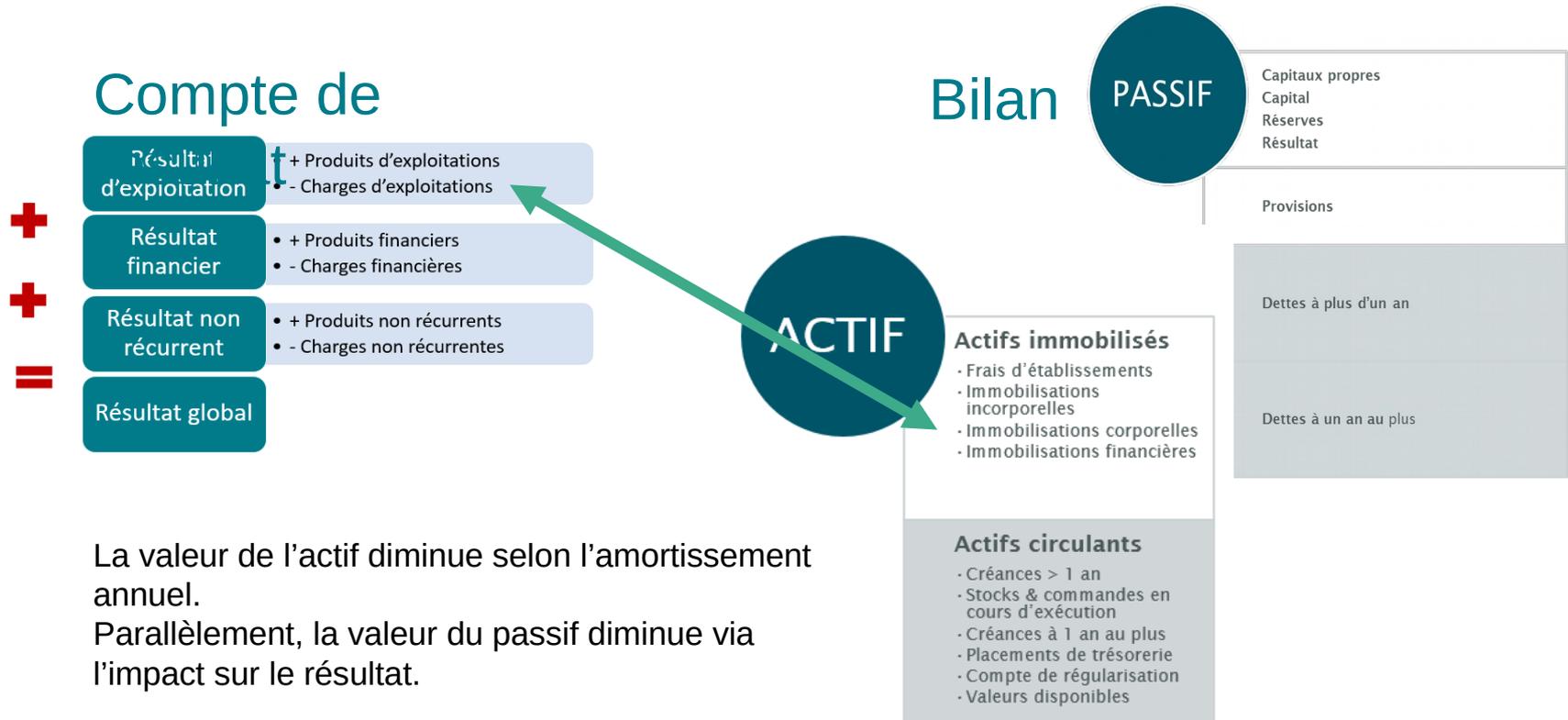


## Plan de Trésorerie

	année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b>A. DISPONIBLE prévisionnel début de mois</b>													
<b>ENTREES</b>													
CA													
Subsides, primes et dons													
Autres entrées (dont financement par crédit)													
<b>B. Total entrées</b>													
<b>SORTIES</b>													
Services et biens divers													
Rémunérations salariés, honoraires indépendants, remplacements													
Autres charges d'exploitation													
Charges financières													
Investissements													
Remboursement capital crédits et dettes													
<b>C. Total sorties</b>													
<b>D. Solde mensuel (B-C)</b>													
<b>SOLDE CUMULE (A+D)</b>													

Attention, le remboursement du capital ne constitue pas une charge au compte de résultat. En effet, cela ne représente pas une dépense mais le remboursement d'une somme qui était mise à disposition (disponible).

# Amortissement



# Ou encoder?

	CDR	Bilan	Trésorerie	Plan de financement: Si avant le démarrage
Forfait	x		x	
Subside	x	x*	x	x
Subside en capital	x	x	x	x
Achat de chaises pour les patients	x	x	x	x
Abonnement prescrire	x		x	
Emprunt	x	x	x	x
Achat de pansements x* si subside en capital, dette ou créance	x		x	x

# Outil d'aide à la décision : rappel

## C'est un outil d'aide à la décision

- ❑ **Outil de prévision** : Avoir une **vision globale** et voir **où l'on va**. Lister ce dont j'ai besoin et définir comment je vais le financer. Identifier mes perspectives. Comparer différents scénarii et poser des choix en en connaissant les impacts.
- ❑ **Outil de gestion** : Identifier régulièrement **l'état de ma situation** et s'adapter si nécessaire.
- ❑ **Outil d'analyse** : **Identifier** mes forces et mes risques. **Comparer** le prévisionnel et le réalisé. Décider et agir en conséquence.
- ❑ **Outil de communication** : Convaincre les prêteurs que mon projet est viable, **communiquer** avec l'équipe, le CA, l'AG, les partenaires et pouvoirs subsidiants.

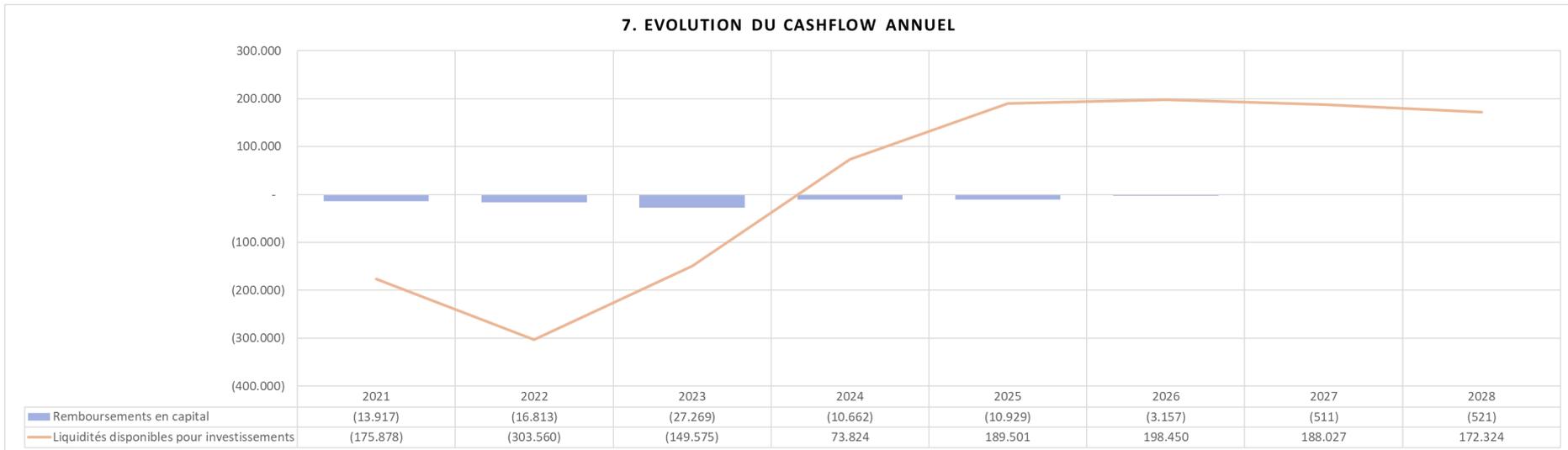
# Outil d'aide à la décision : exemples

## A quelles questions de « management » le plan financier peut répondre?

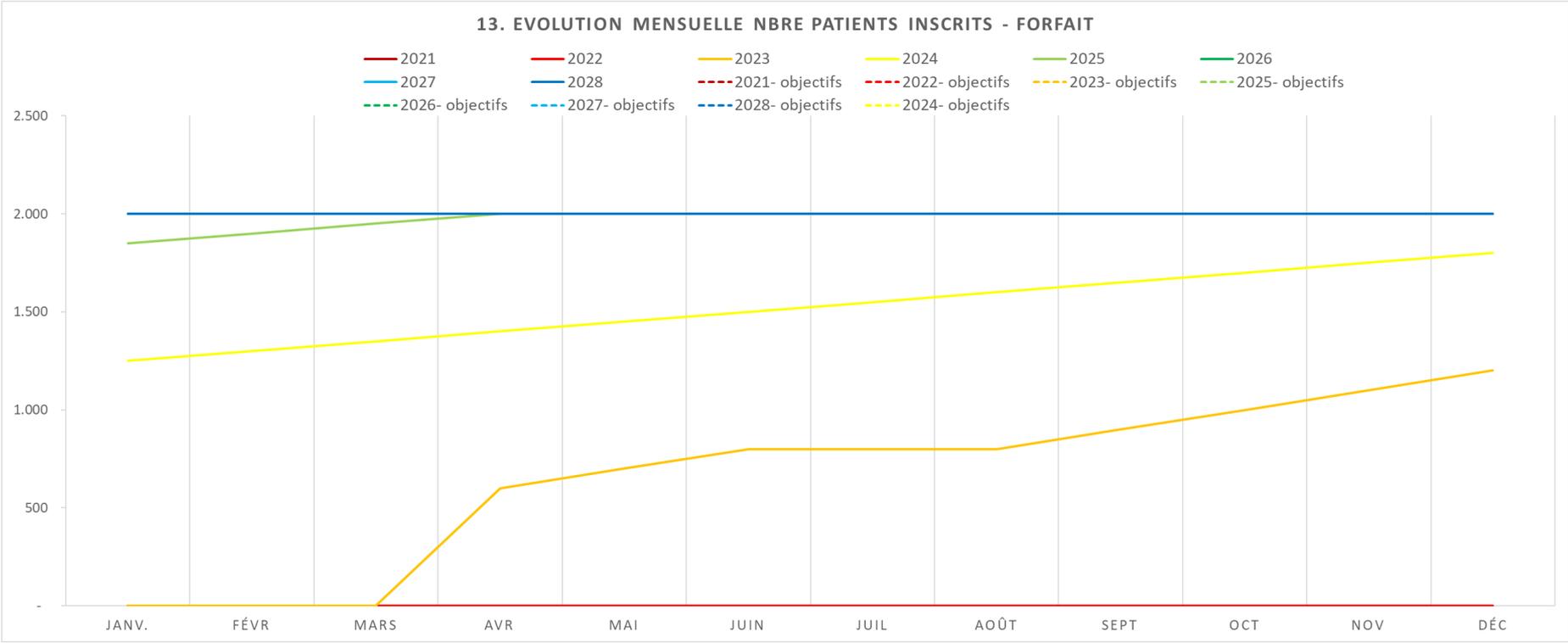
Par exemples :

- Suis-je capable d'honorer mes factures à CT et MT? (Quel est le niveau de trésorerie tel que indiqué dans mon plan de trésorerie, quelle évolution de la trésorerie ai-je prévu pour les prochains mois?)
- Vais-je pouvoir rembourser mes dettes à MT et LT? (Quel est le ratio entre mes dettes au passif du bilan et mon disponible à l'actif du bilan?)
- Mon projet est-il viable à CT? (Quelles sont mes charges principales, quel est le ratio entre les charges et les produits? Quel est mon chiffre d'affaire indiqué dans le compte de résultat? Quel est le nombre de rdv patients prévus?)
- Mes ressources humaines sont-elles suffisantes et les compétences bien réparties ? (Quel est le total ETP? Quelle est la répartition par métiers? Que représente ma charge salariale par rapport à l'ensemble de mes coûts? )

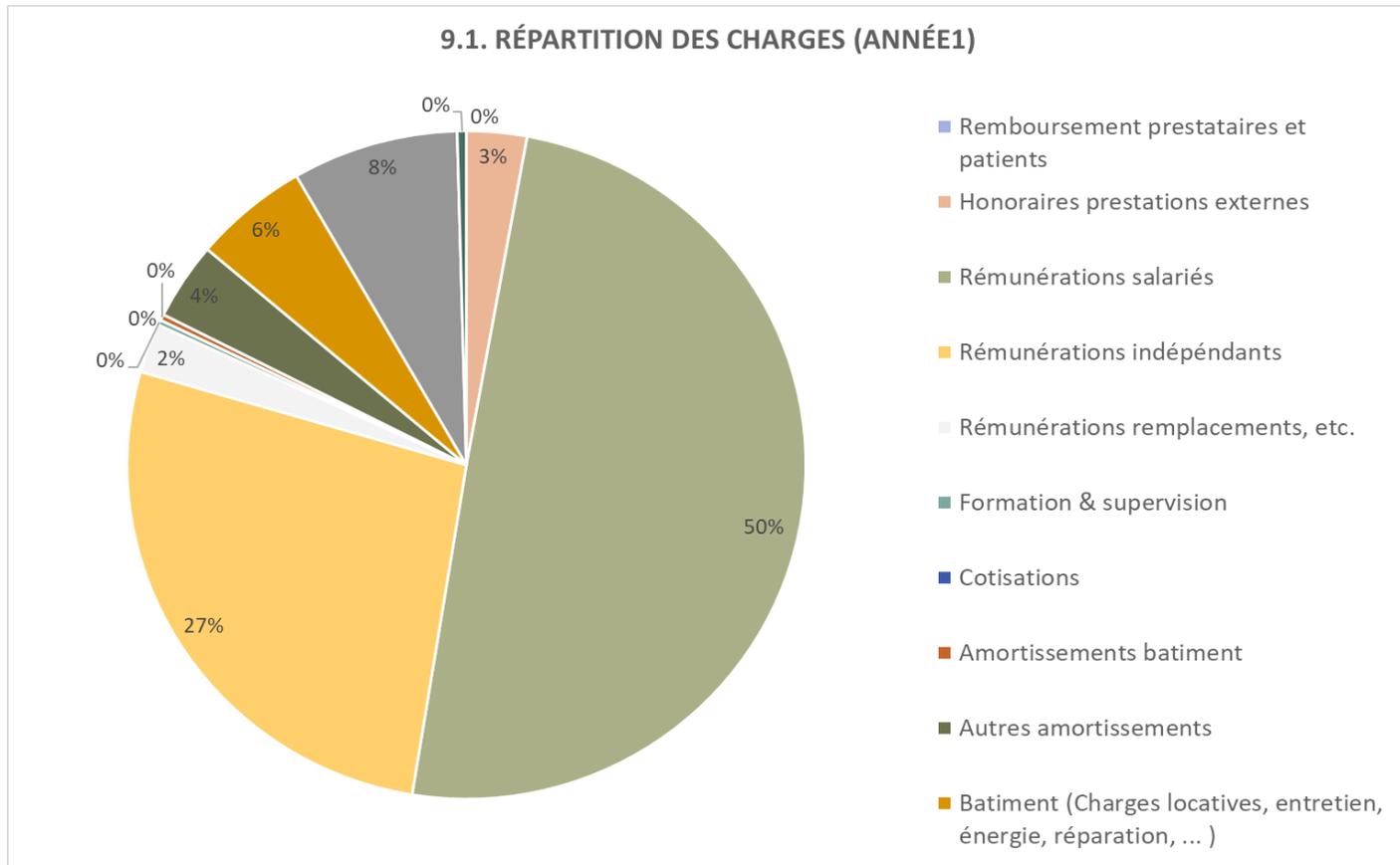
# Outil d'aide à la décision : ex graphiques



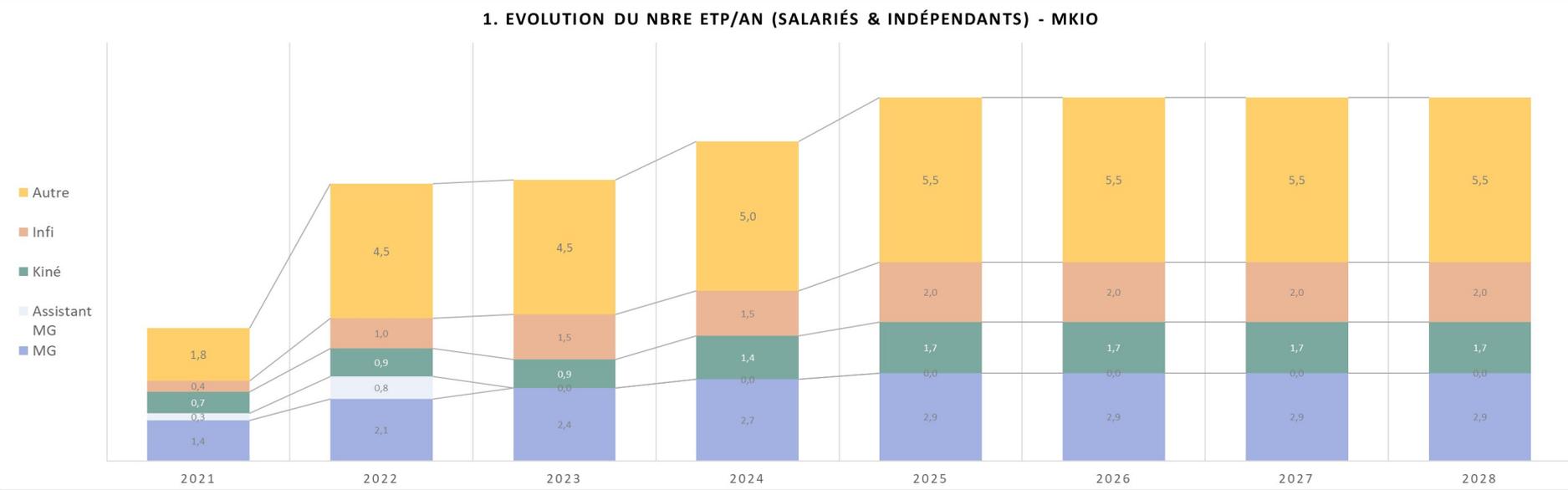
# Outil d'aide à la décision : ex graphiques



# Outil d'aide à la décision : ex graphiques



# Outil d'aide à la décision : ex graphiques



Notions  
complémentaires  
au plan financier

**LES  
OBLIGATIONS DE  
PUBLICATION**

# Obligations de publication

Les asbl qui réunissent au moins deux des quatre critères suivants :

- cinq travailleurs
- 334 500 euros de recettes autres que récurrentes
- 1 337 000 euros d'avoirs
- 1 337 000 euros de dettes

doivent tenir une comptabilité comparable à celle d'une société.

→ Comptabilité en partie double

→ Dépôt des comptes approuvés par l'AG à la Banque nationale de Belgique dans un délai de trente jours.

Les asbl qui ne dépassent pas plus de l'un de ces critères doivent déposer leurs comptes au greffe du tribunal de l'entreprise.

# Obligations de publication

Ces données sont publiques et consultables en ligne

<https://www.nbb.be/fr/centrale-des-bilans/consulter/application-consult/lapplication>



The screenshot shows the 'Centrale des bilans - Consultation en ligne des comptes annuels' interface from the Banque Nationale Européenne. The page title is 'Entreprise'. Under the heading 'Recherchez l'entreprise', there are two search options: 'Par le numéro d'entreprise' (selected) and 'Par un mot dans la dénomination'. A search input field contains the number '1203201340'. Below the input field are two buttons: 'Rechercher' (blue) and 'Effacer' (white).

**MERCI !**